

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du Plan de Relance économique de la Principauté, dont la transition énergétique constitue l'un des principaux leviers, le Gouvernement Princier a récemment édité un guide pratique de l'ensemble des mesures dédiées, notamment environnementales, dites « Fonds Vert ».

Pour rappel, le Fonds Vert National, créé en 2016, a pour vocation de donner à Monaco les moyens financiers d'une action à long terme pour réussir sa transition énergétique. Dans le cadre de ce Plan de Relance, un complément de 25 millions d'euros abonde le Fonds Vert pour accompagner entreprises et particuliers dans leur transition.

Dans cette perspective, 4 aides, présentées en détails sur le Site Internet de la MTE et coordonnées par le Département de l'Équipement, permettent de soutenir :

- la rénovation des fenêtres simple vitrage ;
- l'achat d'équipements et aménagements en faveur de la transition énergétique ;
- la rénovation énergétique exemplaire des bâtiments ;
- l'achat de véhicules écologiques ou de vélos à assistance électrique.

1. Rénovation des fenêtres dans le parc privé

Le Gouvernement souhaite notamment soutenir un large programme de rénovation des fenêtres dans le parc privé, qui s'inscrit dans le cadre des objectifs stratégiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de maîtrise de la demande en énergie, ainsi que de l'amélioration du cadre de vie.

Toutes les informations sur cette subvention pilotée par la Direction de l'Environnement : <https://service-public-entreprises.gouv.mc/Covid-19/Relance-economique/Fonds-Vert/Demander-la-subvention-pour-la-renovation-des-fenetres>

2. Aide financière aux petits équipements et aménagements en faveur de la réduction des consommations énergétiques

Le Fonds Vert National permet également d'apporter une aide financière pour des petits équipements et aménagements visant une réduction des consommations énergétiques pour les logements des particuliers et les entreprises, à certaines conditions précisées ci-après : <https://transition-energetique.gouv.mc/Moyens-d-action/Subventions/Subventions-pour-les-equipements-et-amenagements-en-faveur-de-la-transition-energetique>

3. Appel à projet de rénovation exemplaire

Dans le même esprit, et pour dynamiser la rénovation énergétique des bâtiments existants, le Gouvernement met en place un Appel à projet de rénovation exemplaire. Ce dispositif vise prioritairement les bâtiments les plus anciens et les plus forts émetteurs de gaz à effet de serre et offre une subvention des études et des travaux ayant un fort potentiel de réduction des gaz à effet de serre, tels que mis en valeur suite à la réalisation des audits énergétiques. (A noter qu'il est demandé de respecter une démarche de projet « BD2M »).

Dans l'attente de la mise en place de l'Appel, plus d'informations sur la démarche BD2M : <https://transition-energetique.gouv.mc/BD2M>

4. Bonification des achats de véhicules écologiques ou de vélos à assistance électrique

Enfin, en matière de mobilité électrique, une bonification des achats de véhicules écologiques ou de vélos à assistance électrique dans un point de vente de la Principauté est consentie jusqu'au 30/06/2021. Plusieurs aspects ont été modifiés : le plafond de l'aide, la prime d'aide à l'achat pour les véhicules à moteur à deux roues électriques et la prime d'aide à l'achat de certaines voitures propres.

Toutes les informations sur le dispositif piloté par la Direction de l'Environnement : <https://service-public-entreprises.gouv.mc/Covid-19/Relanceeconomique/Fonds-Vert/Demander-une-aide-a-l-achat-d-un-vehiculeecologique>

D'autres mesures, d'ordres économiques, sociales et financières, sont mises en œuvre dans ce Plan de Relance.

Découvrez-les ci-après : <https://service-public-entreprises.gouv.mc/Covid-19/Relance-economique>

Nous espérons que vous vous saisirez de ces différentes aides en faveur de la transition énergétique et n'hésitez pas à les faire connaître autour de vous, pour amplifier la dynamique !

ALAIN VIVALDA

